



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

HBP/2001/3
10 juillet 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

Soixante-deuxième session

Genève, 17-19 septembre 2001

(Point 4 de l'ordre du jour provisoire)

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2001-2004

Introduction

1. La présente note contient des renseignements destinés à aider le Comité à étudier et établir son programme de travail, la durée de chaque activité et ses méthodes de travail. Le bureau du Comité s'est réuni deux fois entre la soixante et unième et la soixante-deuxième session du Comité pour examiner le programme de travail et faire le point sur son exécution.
2. Le programme de travail révisé est présenté à l'annexe I. Chaque élément de programme a une durée déterminée. Lorsqu'il débattera de son programme de travail, le Comité devra garder à l'esprit que celui-ci doit être conforme aux intérêts réels des pays membres et répondre à leur volonté de contribuer à sa mise en œuvre en fournissant des services d'experts et des ressources humaines et financières.
3. À sa soixante et unième session, le Comité est convenu d'examiner à sa session de septembre 2001 l'incidence de la Stratégie et de la Déclaration ministérielle sur son programme de travail ainsi que sur les programmes nationaux (ECE/HBP/119, par. 10 *d*). Le bureau du Comité a examiné la question et invité le secrétariat à établir à l'intention du Comité un projet de programme révisé et un nouveau projet de mandat (annexe II) pour examen et approbation par le Comité (le mandat actuel a été adopté en 1992).

4. À la session du Comité, le secrétariat fera rapport sur la situation du Fonds d'affectation spéciale pour les établissements humains en 2001 (dépenses et solde). Il importe de souligner que, sans ce Fonds, le Comité n'aurait pas été en mesure de mener à bien son programme de travail. Cela étant, les ressources du Fonds doivent être maintenues à un niveau qui permette au Comité de s'acquitter de sa tâche. Il importe donc que les pays versent au Fonds soit des contributions générales, soit des contributions expressément destinées à des éléments de programme déterminés.

5. Un calendrier provisoire des réunions est présenté à l'annexe III.

Décisions que pourrait prendre le Comité

6. À la lumière des débats, le Comité souhaitera peut-être:

- a) Prendre note des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail;
- b) Mettre à jour et adopter son programme de travail présenté à l'annexe I;
- c) Adopter le projet de mandat présenté à l'annexe II;
- d) Engager les gouvernements à verser au Fonds d'affectation spéciale pour les établissements humains soit des contributions générales, soit des contributions expressément destinées à des éléments de programme déterminés.

Annexe I

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2001-2004

SOUS-PROGRAMME 10 – ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

10.1.1 Monographies nationales sur le logement

Exposé succinct: Le secteur du logement a un rôle déterminant à jouer pour garantir le succès du développement économique et social dans la région de la CEE et du processus de réforme des pays en transition. Dans le même temps, le passage à l'économie de marché a eu de profondes répercussions sur la mise en œuvre et la gestion de la politique du logement. Ce projet constitue pour les gouvernements un moyen d'analyser leurs politiques du logement ainsi que leurs stratégies et leurs cadres institutionnels et financiers concernant le secteur du logement, et de comparer les progrès réalisés au niveau international. Les monographies sont axées sur les processus. Elles consistent essentiellement en une étude analytique du secteur du logement élaborée par des experts internationaux indépendants. Elles s'appuient sur les travaux du Comité dans le domaine des statistiques du logement et de la construction. Les recommandations visant à améliorer les politiques et les pratiques représentent un volet essentiel du programme. Les monographies nationales visent aussi à fournir des informations aux investisseurs potentiels.

Travail fait: Les monographies sur le secteur du logement de la Bulgarie, de la Pologne, de la Slovaquie et de la Lituanie ont été publiées. Les études concernant la Roumanie et la République de Moldova sont en préparation. Un fichier d'experts internationaux a été établi. Le projet concernant les monographies nationales est présenté sur le site Web (<http://www.unece.org/env/hs/cph>).

Travail à faire: Le Comité poursuivra les activités relatives à l'établissement de monographies nationales du logement. À l'automne 2001, une septième étude sera démarrée. La possibilité d'organiser des ateliers ou des réunions spéciales d'experts pour examiner les résultats de l'exécution de projets ainsi que de diffuser les enseignements qui s'en dégagent dans les pays de la CEE sera étudiée. Un programme de suivi des études entreprises sera mis à l'essai. La coopération avec Habitat, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Union européenne et la Banque mondiale sera maintenue et renforcée.

Durée: 2001-2004.

10.1.2 Amélioration des performances environnementales en milieu urbain

Exposé succinct: Les entités locales et les villes sont d'excellents points de départ pour la promotion de modes de consommation durables. De nombreuses initiatives ont déjà été lancées en milieu urbain pour sensibiliser le public aux incidences sur l'environnement des comportements individuels en matière de consommation, favoriser les produits écologiquement rationnels et encourager l'exploitation durable de l'énergie, de l'eau, des matières premières et des sols par les particuliers comme par les collectivités. Il n'est plus à démontrer qu'une gestion des transports urbains et régionaux respectueuse de l'environnement associée à un aménagement durable de l'espace aux niveaux central, régional et local peut déboucher sur une diminution très

sensible des répercussions sur la santé, les ressources naturelles et l'environnement tout en améliorant la qualité de la vie et les résultats économiques. L'intégration des politiques d'utilisation des sols et des politiques de transports locaux exige une réflexion et une action concertées dans tous les domaines d'intervention des pouvoirs publics et à tous les niveaux de la prise de décisions.

Travail fait: En coopération avec le Comité des politiques de l'environnement, un atelier sur l'encouragement des initiatives locales en faveur des modes de consommation durables s'est tenu à Vienne en février 1998. Comme suite à cet atelier, un groupe directeur mixte sur les modes de transport urbains et la planification de l'utilisation des sols a été créé. Le groupe directeur a établi un programme de travail détaillé (HBP/2000/8).

Travail à faire: Un atelier sera organisé en 2002 conjointement avec le Comité des politiques de l'environnement de la CEE. L'atelier se penchera sur les données d'expérience concrètes en matière de gestion des transports urbains respectueuse de l'environnement, associée à un aménagement durable de l'espace. À partir des résultats de l'atelier, des directives seront établies à l'intention des gouvernements et présentées à une réunion commune des bureaux des deux comités, puis, si ceux-ci en conviennent, à la cinquième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe».

Durée: 2001-2002.

10.1.3 Enregistrement des biens fonciers et marchés fonciers

Exposé succinct: Un bon système d'enregistrement des biens fonciers est essentiel pour garantir la sécurité de jouissance ou les droits de propriété, assurer l'efficacité des politiques du logement ou promouvoir, dans les pays en transition, des réformes allant dans le sens de l'économie de marché; son importance est également capitale dans la perspective de l'intégration européenne. Il s'agit d'aider les pays en transition à réformer leur cadastre et leurs fichiers d'enregistrement des biens fonciers et de les faire bénéficier d'informations sur la modernisation des systèmes d'administration des biens fonciers dans les pays à économie de marché développée et les enseignements qui s'en dégagent; cela passe par l'éducation et la formation, la recherche-développement, l'échange de données d'expérience, le transfert de technologies et la normalisation.

Travail fait: L'inventaire des systèmes d'administration des biens fonciers en Europe et en Amérique du Nord a été publié en 1999 et l'étude sur les aspects déterminants de l'enregistrement des biens fonciers et de la législation sur le cadastre a été établie et publiée avec l'aide du Cadastre britannique. Deux ateliers ont été tenus: l'un sur les mécanismes de sécurité dans la création de marchés de biens immobiliers: titres de protection (Espagne, septembre 2000), et l'autre sur l'adhésion à l'UE sous l'angle de l'administration des biens fonciers (Suède, juin 2001). Des experts internationaux de l'administration des biens fonciers ont engagé deux missions - une en Arménie (novembre 2000, en coopération avec le PNUD) et une autre en Géorgie (mai 2001).

Travail à faire: Le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers s'attachera à promouvoir l'application concrète des Directives CEE relatives à l'administration des biens fonciers (ECE/HBP/96) dans les pays en transition, grâce notamment à différents types d'activités opérationnelles dans ces pays. Une étude de la structure actuelle de la propriété foncière et de la législation en vigueur pour restreindre/limiter la vente de biens dans les pays de la CEE ainsi qu'une étude sur l'évaluation massive à des fins fiscales sont en cours d'élaboration. Un atelier est prévu pour 2001 en Arménie. L'année prochaine, des ateliers devraient se dérouler dans la Fédération de Russie et en Autriche. La deuxième session du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers se tiendra à Genève les 19 et 20 novembre 2001.

Durée: 2001-2004.

10.1.4 Rénovation et gestion des logements

Exposé succinct: Cette activité donne l'occasion d'examiner de manière approfondie les politiques de rénovation urbaine et les problèmes de logement existants ou naissants, notamment en ce qui concerne le parc de logements existants, sa gestion et son financement. À la suite du processus de privatisation dans les pays en transition, la proportion de logements occupés par leurs propriétaires dans les immeubles collectifs a considérablement augmenté. Il est donc important d'instituer des droits de propriété, de définir des régimes de propriété mixte et d'analyser le statut juridique des immeubles en copropriété ainsi que leur cadre d'organisation et de gestion.

Travail fait: Le projet final des directives de la CEE sur les immeubles en copropriété a été élaboré.

Travail à faire: Le Comité et son bureau étudieront les moyens d'appliquer les directives sur les immeubles en copropriété et de les adapter aux différents pays et situations. Le Réseau consultatif élaborera des stratégies pour le financement du logement.

Durée: 2001-2004.

10.1.5 Élaboration de statistiques des établissements humains

Exposé succinct: Le Comité, en collaboration avec la Conférence des statisticiens européens, élabore des statistiques internationales concernant les établissements humains et les améliore. De plus, il établit le Bulletin annuel de statistiques du logement et de la construction pour l'Europe et l'Amérique du Nord, qui paraît tous les deux ans.

Travail fait: Le Bulletin annuel de statistiques du logement et de la construction pour l'Europe et l'Amérique du Nord a été publié en 2000. Un site Web sur les statistiques des établissements humains (<http://www.unece.org/env/hs/bulletin/>) est en place depuis 1999.

Travail à faire: Le Comité préparera la prochaine livraison du Bulletin annuel de statistiques du logement et de la construction pour l'Europe et l'Amérique du Nord, qui sortira en 2002. Dans l'intervalle, les statistiques annuelles collectées grâce au questionnaire seront affichées sur le site Web. Le Comité et son bureau examineront la possibilité de mettre en place une base de données

sur les indicateurs du logement pour la région de la CEE. Une consultation sur cette activité pourrait être organisée fin 2001.

Durée: 2001-2004.

10.1.6 Principales tendances caractérisant l'évolution de l'habitat

Exposé succinct: L'évolution de l'habitat recouvre toute une série de changements et de tendances qui ne sont pas toujours compatibles avec les principes de la durabilité. L'étude des principales tendances qui caractérisent l'évolution de l'habitat et la présentation des enseignements tirés par les pays de l'élaboration et de l'application de politiques visant à assurer un développement plus durable des établissements humains permettront de mieux comprendre les forces qui influent sur les modes de développement des villes et les caractéristiques de l'application des politiques urbaines.

Travail fait: Les préparatifs de la neuvième Conférence sur la recherche urbaine et régionale sont bien avancés et le programme a été publié (HBP/SEM.53/1).

Travail à faire: La neuvième Conférence sur la recherche aura lieu à Leeds (Royaume-Uni) du 9 au 12 juin 2002. Le Comité continuera à organiser l'échange de données d'expérience concernant l'application du Programme pour l'habitat.

Durée: 2001-2003.

Annexe II

PROJET DE MANDAT DU COMITÉ

1. Le Comité offre une orientation et le concours d'experts, et élabore des recommandations, méthodes et directives pour un développement durable du logement et de l'urbanisme. Il agit en parfaite conformité avec les principes, les engagements et le Plan mondial d'action du Programme pour l'habitat, adopté à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) en 1996, et avec la Déclaration sur l'état des villes et des établissements humains en ce nouveau millénaire, adoptée par l'Assemblée générale en juin 2001, et sous le contrôle général de la Commission économique pour l'Europe, compte tenu des décisions que celle-ci aura prises.

2. Pour faire suite à la réunion ministérielle du 19 septembre 2000 et à l'adoption de la Stratégie de la CEE pour une qualité de vie durable dans les établissements humains au XXI^e siècle (ECE/HBP/120), le Comité s'efforce de:

a) Promouvoir un système efficace et démocratique de gestion des affaires publiques répondant aux besoins des communautés locales, en aidant les pays de la CEE à élaborer des programmes nationaux visant à instaurer un système de gestion efficace du secteur des établissements humains;

b) Rendre les agglomérations davantage compatibles avec la protection de l'environnement;

c) Faciliter la cohésion sociale et renforcer la sécurité dans les villes;

d) Promouvoir des réformes dans les secteurs du logement et de l'urbanisme en encourageant des changements juridiques, économiques et institutionnels favorables aux investissements publics et privés;

e) Améliorer les marchés fonciers et immobiliers et garantir les droits en matière de biens fonciers. Le Comité s'appuie sur son Groupe de travail de l'administration des biens fonciers pour atteindre cet objectif.

3. Compte tenu des décisions pertinentes de la Commission économique pour l'Europe, le Comité fait en sorte de maintenir une coopération étroite au sujet des questions d'intérêt commun avec les autres organes subsidiaires principaux de la CEE, ainsi qu'avec les institutions internationales et les organisations de la région de la CEE, et notamment avec la Communauté européenne, l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Conseil de l'Europe, ainsi que la Commission des établissements humains et autres organismes des Nations Unies.

4. Pour mettre en œuvre son programme de travail, le Comité coopère avec le secteur privé, des organisations non gouvernementales et des autorités locales, s'appuyant en particulier sur son Réseau consultatif pour le logement et la gestion urbaine.

Annexe III

CALENDRIER PROVISOIRE DES RÉUNIONS*

Réunions

19-20 novembre 2001	Genève	Deuxième session du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers
9-12 juin 2002	Leeds	Neuvième Conférence sur la recherche urbaine et régionale (Royaume-Uni)
Septembre 2002	Genève	Soixante-troisième session du Comité des établissements humains

* Les réunions du bureau, les ateliers, les réunions des équipes spéciales ainsi que les autres consultations informelles ne sont pas mentionnées.